

9519 - la vraie croyance aux livres

question

Que signifie la croyance aux livres sacrés ?

la réponse favorite

La croyance aux livres sacrés comporte quatre aspects :

Le premier aspect : Il consiste à croire résolument que tous les livres sacrés ont été révélés par Allah et qu'ils sont la vraie Parole d'Allah. Certains de ces livres ont été entendus d'Allah le Très-Haut à travers un voile mais sans l'entremise de l'ange ; certains ont été transmis par l'ange au messager ; certains ont été écrits par la Main d'Allah le Très-Haut.

C'est pourquoi Allah dit : « Un humain ne peut espérer qu'Allah lui parle si ce n'est par révélation, de derrière un voile ou par l'envoi d'un émissaire qui révèle, par Sa permission, ce que Lui veut. Il est certes Très-Haut et Sage ». (Coran : 42 / 51).

Et Il dit : « Et Allah a parlé de vive voix à Moïse ». (Coran : 4 / 164)

Et Il dit concernant la Torah : « Et Nous écrivîmes pour lui, sur les tablettes, une exhortation concernant toute chose, et un exposé détaillé de toute chose ». (Coran : 7 / 145).

Le deuxième aspect : Il porte sur les livres sacrés mentionnés exhaustivement par Allah. Car il faut croire aux livres sacrés indiqués précisément dans le Coran. Il s'agit du Coran, de la Thora, des Évangiles, des Psaumes, des Feuilles d'Abraham et de Moïse. Il faut croire également à ce qui a été mentionné de façon sommaire. À cet égard, nous disons ce qu'Allah a ordonné à Son Messager (Bénédiction et salut soient sur lui) de dire : « Et dis : « Je crois en tout ce qu'Allah a fait descendre comme Livre. » (Coran : 42 / 15).

Le troisième aspect : Il consiste à croire les informations authentiques qu'ils véhiculent comme celles données par le Coran et les livres sacrés antérieurs qui ont échappé à l'altération.

Le quatrième aspect : Il consiste à croire qu'Allah a révélé le Coran pour qu'il soit juge sur les autres livres sacrés et confirmant leur authenticité. C'est dans ce sens qu'Allah le Très-Haut dit : « Et vers toi (Mohammed) Nous avons fait descendre (en révélation) le Livre en toute vérité, qui confirme et surpasse (*Mouhayminan*) les Livres sacrés antérieurs. » (Coran ; 5 / 48).

Les exégètes disent que le terme *Mouhayminan* signifie source de confiance, témoin pour les livres sacrés antérieurs qu'il confirme. C'est-à-dire qu'il confirme ce qu'ils contiennent de vrai et exclut les altérations, les modifications et les manipulations qu'ils ont subies. Il abroge et annule les verdicts antérieurs, établit et adopte de nouveaux verdicts. C'est pourquoi les adeptes des livres sacrés antérieurs, qui leur étaient restés fidèles, se soumettent au Coran. C'est dans ce sens qu'Allah le Très-Haut dit : « Ceux à qui, avant lui (le Coran), Nous avons apporté le Livre, croient pourtant à celui-ci. Et quand il leur est récité, ils disent : "Nous y croyons. Ceci est bien la vérité émanant de notre Seigneur. Déjà avant son arrivée, nous étions Soumis. » (Coran : 28 / 52-53).

Tous les membres de la Oumma doivent suivre le Coran ce qui en est apparent (manifeste) et ce qui en est caché (latent) ; et ils doivent s'y attacher et l'appliquer conformément à la Parole d'Allah le Très-Haut : « Et voici un Livre (le Coran) béni que Nous avons fait descendre - suivez- le donc et soyez pieux, afin de recevoir la miséricorde. » (Coran : 6 / 155).

S'attacher au Livre et l'appliquer signifient accepter comme licite ce qu'il a déclaré comme tel et comme illicite ce qu'il a jugé comme tel. Cela signifie encore l'exécution de ses ordres, l'abandon de ses interdits, la considération de ses exemples, apprendre de ses histoires, savoir ses versets clairement saisissables, l'approbation résignée de ses versets ambigus, le respect des limites qu'ils a déterminées, s'employer à le défendre, à l'apprendre (par cœur), à le réciter, à la réflexion sur ses versets, à accomplir (avec) la prière jour et nuit, à en prendre soin dans le plein sens du terme et à y appeler les gens en connaissance de cause.

Cette croyance génère de grands avantages dont les plus importants sont les suivants :

1/ Connaître le Soins dont Allah entoure Ses serviteurs, et qui se manifeste à travers la révélation d'un Livre pour chaque peuple afin de les guider.

2/ Connaître la Sagesse du fait qu'Allah le Très-Haut a établi pour chaque peuple une législation qui correspond à leurs conditions (de vie). C'est pourquoi Allah le Très-Haut dit : « A chacun de vous Nous avons assigné une législation et un plan à suivre ». (Coran : 5 /48).

3/ S'acquitter du devoir de reconnaissance envers Allah pour cette grande faveur et cet immense bienfait.

4/ Connaître l'importance de prendre un soin particulier du noble Coran, une attention englobant sa lecture, sa méditation, sa compréhension et son application.

Et Allah sait mieux.

Voir A'laam as-Sunna al-Manchoura, 90-93 et Charh al-Oussoul ath-Thalatha par Cheikh Ibn Outhaymine, 91-92).